



Mis à jour le 26/06/2024



Rapport annuel de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées

Mairie de DEUIL-LA-BARRE

2023

THEMATIQUES

1. Données générales.....	3
2. Voirie et espaces publics	7
3. Services de transports collectifs et intermodalité	15
4. Cadre bâti – Établissement communal recevant du public.....	18
5. Cadre bâti – Établissement privé recevant du public.....	27
6. Cadre bâti – Logements.....	31
7. Thématiques et actions portées par la CAPH ou d'autres services	33

1. Données générales

1.1. Informations administratives de la commune

Coordonnées administratives :

Hôtel de Ville
36 rue Charles de Gaulle
95170 Deuil-la-Barre
Tél : 01 34 28 65 00
Fax : 01 34 28 65 90

Personne référente à contacter pour tous renseignements :

Monsieur Laurent CARON –Directeur des Services Techniques
Tél : 01 34 28 65 35
Email : lcaron@deuillabarre.fr

1.2. Informations administratives de la CAPH

L'article L.2143-3 du code général des collectivités territoriales impose la création, dans toutes les communes de plus de 5 000 habitants, d'une commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées (CAPH).

Présidée par le maire, cette commission est composée des représentants de la commune, d'associations d'usagers et d'associations représentant les personnes handicapées.

Cette commission exerce quatre missions :

- Elle dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports.
- Elle établit un rapport annuel présenté en conseil municipal.
- Elle fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.
- Elle organise un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées.

En complément de ces missions, la commission travaillera sur les projets concernant l'accessibilité universelle, qui est la prise en compte de tous les handicaps, pour garantir à tous un plein exercice de la citoyenneté.

Par délibérations du 20 octobre 2014 et du 11 avril 2016, la commission Communale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées a été créée sur la commune de Deuil-la-Barre.

Dans le prolongement des dernières élections municipales, le Conseil Municipal du 30 novembre 2020 a procédé à la désignation des nouveaux membres qui composeront dorénavant la CAPH.

Les sept membres élus sont :

- Madame **GERMAIN**
- Monsieur **ROUSSEAU**
- Madame **MICHEL**
- Madame **HUET**
- Monsieur **MASSERANN**
- Madame **GOCH-BAUER**
- Monsieur **BROUARD**

Les 4 représentants des associations sont donc dorénavant :

- Monsieur **BOUBEKEUR** de l'association L'ADAPT
- Monsieur **ZUFFELLATO** pour l'association « Roul'qui veut »
- Madame **KAYAL** pour l'association APF France Handicap
- Monsieur **KODAS** (depuis 2016) qui apporte son expérience sur tout ce qui concerne les difficultés rencontrées par les personnes malvoyantes.

Cette commission a été constituée avec pour objectifs que les différents types de handicaps soient représentés (psychique et/ou mental, sensoriel et moteur) ainsi que les différents points de vue sur le handicap (personnes handicapées, proches et professionnels du champ du handicap).

Cette commission se réunira en séance plénière au minimum 2 fois par an. Cette fréquence sera toutefois adaptée en fonction de l'avancée des projets.

Le présent rapport présente les actions menées durant cette année et les objectifs à poursuivre pour atteindre une accessibilité universelle, à savoir :

1 Point avancement et perspective 2023 pour le PAVE avec la poursuite de la réalisation du programme des travaux de mise en conformité de l'espace public

2 Point d'avancement et perspectives 2023 pour le programme de travaux de l'agenda d'accessibilité programmée ad'Ap) des bâtiments communaux

3 Point d'avancement et perspectives 2023 pour le programme de travaux de l'Ad'Ap des arrêts de bus

4 Mise en accessibilité de la gare de Deuil / Montmagny

5 Actions (bilan, encours et futures) des services de la ville pour le handicap

1.3. Information administrative sur la Commission Communale de Sécurité

Depuis le 1^{er} juillet 2011, l'agent de la Direction Départementale des Territoires ne participe plus aux Commissions Communales de Sécurité de notre commune et est remplacé par un agent communal comme l'autorise l'arrêté du Préfet du Val d'Oise en date du 20 décembre 2010 modifiant l'arrêté portant création de la Commission Communale de Sécurité de Deuil-La Barre.

Il est précisé que l'agent communal désigné en remplacement de l'agent de la DDT pour les visites des Commissions Communales de Sécurité, intervient dans le cadre de ces Commissions en tant que membre avec voix délibérative. Ces Commissions sont composées du Maire ou de son représentant qui en est le président, du représentant de la Police Nationale ou de la Gendarmerie, du représentant du groupement des pompiers et de l'agent communal désigné en remplacement de l'agent de la DDT.

La Commission Communale de Sécurité n'intervient que pour les visites périodiques des établissements classés de la 2^{ème} à la 5^{ème} catégorie et pour les ouvertures en 5^{ème} catégorie suivant la volonté du maire.

La commission ne se prononce que sur la sécurité des locaux visités dont l'accessibilité fait partie et le représentant des pompiers, porteur de la réglementation en matière de prévention des risques d'incendie, a un rôle prépondérant.

La Commission émet des avis touchant à la sécurité des biens et des personnes. A ce titre, l'agent communal désigné engage sa responsabilité. Il en est de même pour tous les autres membres de la Commission. Il doit avoir des qualités d'observation, d'écoute et être capable de dialoguer de manière pertinente avec les autres membres de la Commission avant de formuler son avis, sachant qu'il peut émettre un avis défavorable à la poursuite de l'activité s'il estime que toutes les conditions de sécurité ne sont remplies. Il devra également être capable de tenir le planning des programmations des visites ainsi que le fichier statistique.

Aussi compte-tenu du renouvellement des agents en poste et de la compétence requise pour remplir cette mission le Conseil Municipal a désigné dans sa séance du 14 février 2022 la liste des fonctions au sein de la collectivité qui permettront aux agents en poste d'être membre en tant qu'agent communal de la Commission Communale de Sécurité.

Les fonctions sont les suivantes :

- Le Directeur des Services techniques
- Le Responsable du patrimoine bâti
- L'Adjoint au Responsable du patrimoine bâti
- Le Responsable du Bureau d'Etude

1.4. Information sur la désignation d'un référent handicap au sein de la collectivité

En 2022, Monsieur Gaétan KERLO a été nommé référent handicap au sein de la collectivité pour le personnel communal

DESIGNATION D'UN REFERENT HANDICAP

Le référent a un rôle de coordinateur des actions relatives à l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap, telles que la sensibilisation, le recrutement, le maintien dans l'emploi, l'apprentissage aménagé

Le référent a un rôle « d'agent ressource », il détecte les situations délicates en interne et informe l'autorité territoriale qui doit prendre les mesures appropriées pour permettre aux personnes en situation de handicap :

- D'accéder à un emploi ou de conserver un emploi correspondant à leur qualification
- De développer un parcours professionnel
- D'accéder à des fonctions de niveau supérieur
- De bénéficier d'une formation adaptée à leurs besoins tout au long de leur vie professionnelle

Les missions du référent handicap sont :

- **INFORMER** : communiquer sur le thème du handicap afin d'anticiper les arrivées futures, diffuser les informations liées à la politique du handicap et les résultats des actions mises en œuvre
- **ACCOMPAGNER** : Il veille, en qualité de référent, au bon déroulement et à la pérennité de l'intégration des personnes en situation de handicap (par exemple, lors de l'arrivée d'un nouveau recruté...). Il répond aux questions des collaborateurs
- **EXPRIMER LES BESOINS** : par rapport à la politique de l'emploi de la collectivité, le référent handicap informe son employeur des besoins en recrutement ou en maintien dans l'emploi. Ce dernier aide à trouver des solutions en collaboration avec le FIPHFP si besoin
- **ANIMER LE RESEAU LOCAL** : se met en relation avec les bons interlocuteurs pour répondre à chaque problématique (Cap Emploi, ESAT, etc.)

Le référent handicap de chaque collectivité est l'interlocuteur :

- Des personnes en situation de handicap
- Du médecin du travail
- De l'encadrement
- Des chefs de service

2. Voirie et espaces publics

Liminaire

Tous les montants indiqués ci-après sont issus de l'étude d'Accèsométrie, datant de début 2015, ils sont donc à revaloriser par une hausse de l'ordre de 26% (indice TP01) *

2.1. Etat d'avancement – document d'accessibilité

Pour mémoire, lors de la commission du 26 novembre 2015 les trottoirs des rues de la ville, à rendre accessible, avaient été classés en trois groupes de longueurs à peu près équivalentes et suivant trois niveaux de priorité :

- *La priorité 1 qui concerne les axes de cheminements principaux reliant les équipements publics (écoles et collèges, crèches, centres associatifs, mairie...), les gares, le marché et les commerces et globalement tous les bâtiments accueillant du public ainsi que les arrêts de bus.*
- *La priorité 2 regroupe les voies qui complètent la priorité 1 ainsi que des voies secondaires irriguant le cœur des quartiers.*

La dernière priorité porte sur le reste des voies souvent qualifiées de voies de desserte.

- Pour mémoire lors de la CAPH du 26 novembre 2015, vous aviez acté le classement des rues de la ville en 3 niveaux de priorité suivant l'importance des cheminements vers les pôles d'attractivité.
- Lors de la commission du 8 novembre 2016 il vous a été présenté une décomposition de la priorité n°1 en 9 sous-ensembles de rues regroupées par secteur géographique et classés suivant une préférence chronologique pour la réalisation des travaux.
- La commission a validé cette proposition en apportant les corrections suivantes :
 - l'intégration de tronçons du boulevard de Montmorency et de l'avenue Paul Fleury pour l'accès aux nouveaux arrêts du 256, et le rattachement de certaines rues au quartier de le Barre-Ormesson pour améliorer l'accessibilité aux abords de la gare.
- La décision prise de tolérer ponctuellement une largeur de 90 cm au droit des obstacles à la place des 1,40 m préconisés par le décret, a permis de ramener l'estimation des travaux de cette priorité n°1 à 1 025 388,14 € *TTC.

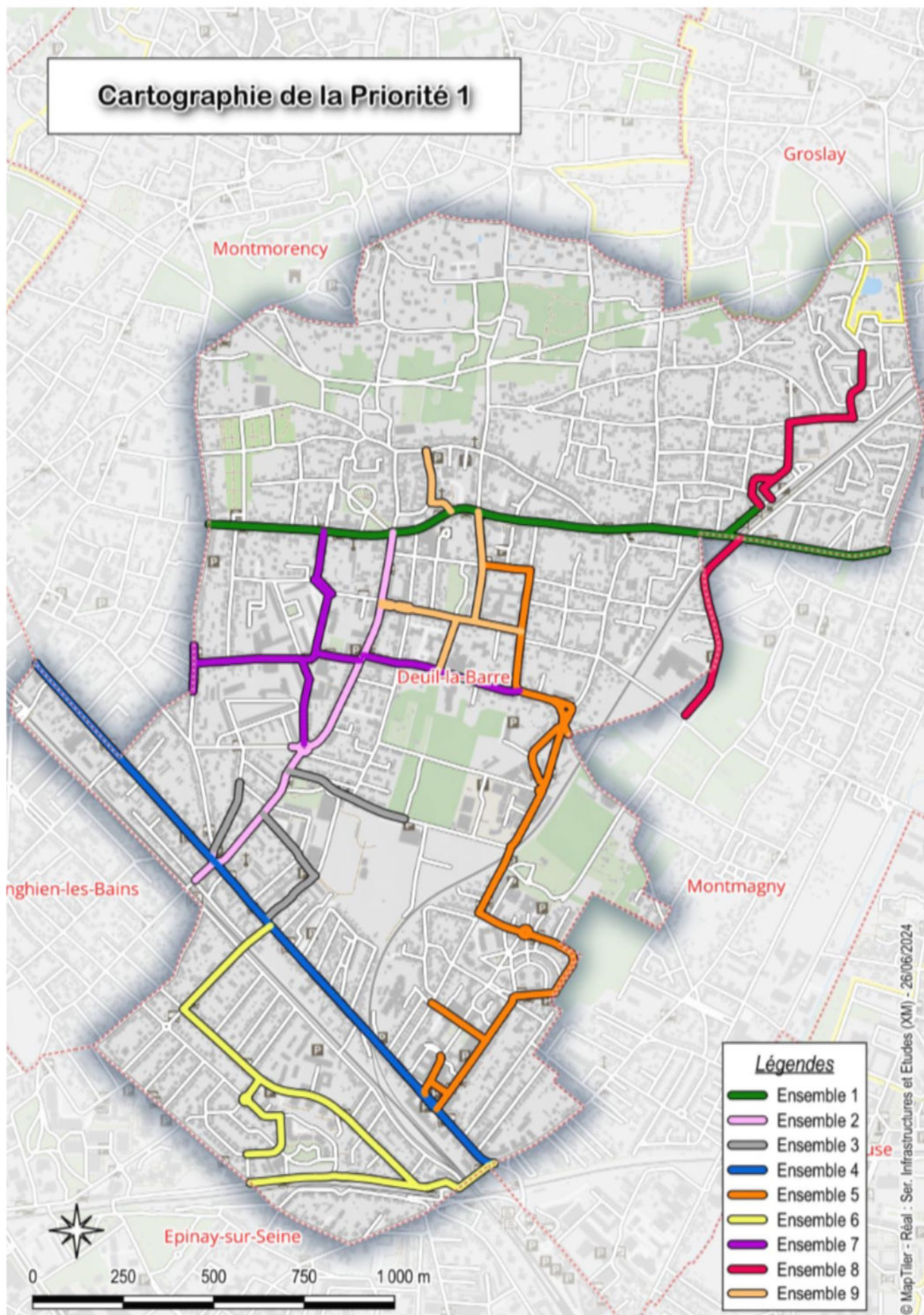
Le bureau d'étude ACCESMETRIE avait chiffré la **totalité des travaux** de mise en conformité à **4 346 894 € ***, en tenant compte des réserves et impossibilités énoncées dans le rapport de 2015. L'extraction des données par rue a permis d'établir le **coût de la mise en accessibilité** des voies de la **priorité 1** qui s'élève à **1 698 369 € *TTC**.

Afin de planifier les travaux pour la mise en conformité des priorités N°1, il avait été proposé et validé lors de la commission du 8 novembre 2016 une hiérarchisation de ces voiries afin d'avoir un étalement pluriannuel de la dépense, en fonction des capacités financières de la ville.

Les rues de cette priorité 1 ont été regroupées en 9 ensembles homogènes et cohérents en terme de déplacement. Les travaux n'ont pas pour objectif d'être étalés sur une période de 9 ans mais bien sur la période la plus courte possible tout en tenant compte des capacités budgétaires de la ville.

- 1 l'axe RD311 (Est-Ouest) et l'accès à la gare de Deuil-Montmagny,
- 2 l'axe allant du square Winston Churchill à la gare de La Barre-Ormesson correspondant aux rues de La Barre, du Château et d'Ormesson ;
- 3 la RD 928, route de Saint Denis et avenue de la Division Leclerc,
- 4 l'axe reliant le quartier de la Galathée, depuis la place de la Nation, au centre-ville par la rue Gallieni, sachant que le pont SNCF restera infranchissable à certains types de handicap, notamment moteur,
- 5 les quartiers Sud, depuis l'avenue du Maréchal Foch,
- 6 le quartier des Mortefontaines (centre-ville Ouest),
- 7 le quartier Nord-est, vers l'école du Lac Marchais,
- 8 les rues complémentaires en centre-ville,
- 9 les rues complémentaires du quartier de La Barre-Ormesson

Cartographie de la Priorité 1



Légendes

- Ensemble 1
- Ensemble 2
- Ensemble 3
- Ensemble 4
- Ensemble 5
- Ensemble 6
- Ensemble 7
- Ensemble 8
- Ensemble 9

Les tableaux ci-dessous présentent le coût des travaux de mise en accessibilité par rue et par axe de cheminement pour la priorité N°1.

Sous-Ensemble	Rue	% Act	Nb Obst	% Après	Somme de € TTC
1	Avenue Commandant Manoukian	6%	9	66%	23 542 €
	Avenue de la Gare	74%	4	100%	8 014 €
	Rue Cauchoix	41%	16	100%	24 026 €
	Rue Charles de Gaulle	39%	31	100%	82 117 €
	Rue de la Gare	47%	15	100%	38 964 €
Total 1					176 662 €
2	Avenue Paul Fleury	59%	6	100%	20 397 €
	Boulevard de Montmorency	49%	33	95%	81 134 €
	Rue de la Barre	39%	28	96%	63 897 €
	Rue d'Ormesson	83%	1	100%	3 720 €
	Rue du Château	24%	14	100%	95 846 €
Total 2					264 993 €
3	Rue André Chenier	49%	4	100%	6 456 €
	Rue du Docteur Goldstein	49%	5	100%	4 823 €
	Rue Gabriel Peri	66%	3	100%	12 187 €
	Rue Jean Bouin	0%	12	100%	36 016 €
Total 3					59 482 €
4	Avenue de la Division Leclerc	48%	24	100%	55 460 €
	Route de Saint-Denis	24%	45	86%	134 130 €
Total 4					189 590 €
5	Rue Abel Fauveau	81%	15	100%	124 982 €
	Rue de la Fontaine du Gué	52%	19	97%	42 034 €
	Rue de la Galathée	49%	2	100%	4 007 €
	Rue du Camp	83%	3	100%	6 108 €
	Rue Gallieni	48%	29	97%	61 599 €
	Rue Georges Dessailly	66%	13	100%	112 009 €
	Rue Pasteur	66%	8	100%	17 358 €
Total 5					368 096 €

Sous-Ensemble	Rue	% Act	Nb Obst	% Après	Somme de € TTC
6	Avenue du Maréchal Foch	33%	18	100%	38 904 €
	Rue Antoine de St Exupéry	49%	7	100%	20 291 €
	Rue Camille Flammarion	33%	14	66%	26 173 €
	Rue des Presles	33%	15	100%	140 782 €
	Rue du Progrès	66%	12	100%	19 989 €
	Rue Marie de Sevigné	49%	2	100%	2 722 €
Total 6					248 860 €
7	Avenue Mathieu Chazotte	33%	13	100%	29 696 €
	Rue du Moutier	33%	8	100%	17 343 €
	Rue Eugène Lamarre	33%	5	100%	4 551 €
Total 7					51 589 €
8	Place des Aubépines / Rue des Aubépines	0%	16	100%	38 359 €
	Rue Camot	0%	25	83%	38 511 €
	Rue de la station	49%	5	100%	7 545 €
	Rue des Tilleuls	74%	7	100%	29 197 €
	Rue Guynemer	0%	13	100%	108 108 €
Total 8					221 720 €
9	Rue de la soeur Azélie	62%	3	100%	7 348 €
	Rue de l'Eglise	0%	16	49%	45 557 €
	Rue des Mortefontaines	66%	6	100%	12 398 €
	Rue Robert Camelot	0%	5	100%	13 941 €
	Rue Schaeffer	14%	11	100%	16 435 €
	Rue Victor Labarrière	38%	16	100%	21 697 €
Total 9					117 377 €
Total général					1 698 369 €

La commission avait également souhaité ramener les rues complémentaires du centre-ville immédiatement après le groupe 2, à savoir l'axe formé par les rues de la Barre, du Château et d'Ormesson afin de relier rapidement ce quartier à la gare de La Barre-Ormesson.

La commission a également évoqué la nécessité de créer une place PMR à proximité immédiate de la gare de la Barre-Ormesson sur ce groupe de rues n°2.

La création d'une telle place sera étudiée et les possibilités d'implantation seront présentées lors d'une prochaine CAPH.

Enfin, ce tableau fait également apparaître le gain en accessibilité pour chaque rue, avec toutefois des réserves sur certains taux améliorés. En effet, les pourcentages indiqués « avec réserve » ne peuvent être atteints que par un réaménagement et un recalibrage complet de la rue ou une opération d'enfouissement des réseaux sur toute une longueur de voie ou bien en substitution de la mise en place provisoire d'une zone 20 ou zone de rencontre où les personnes utilisent la chaussée pour leurs déplacements.

2.1.1. Dispositions d'ordre général

En ce qui concerne les bandes de guidage, il avait été convenu lors de la commission de 2020 surseoir à leur installation en l'absence de consensus à l'échelle nationale, et de créer de simples bandes d'interception sur trottoirs perpendiculairement à la dalle pododactile.

Suite à un échange téléphonique avec Madame Tessier du SIAM 95, qui s'occupe des déplacements des mal voyants et non voyants, il s'avère qu'à ce jour les quelques essais de pose de bandes sur les trottoirs et chaussées faits par certaines collectivités ne sont pas concluants: si ces bandes sont perceptibles dans les grands bâtiments telles des gares ou des zones commerciales, elles le sont beaucoup moins sur un trottoir encombré de mobilier urbain et particulièrement les conteneurs d'ordures ménagères « mobiles ».

La bande de guidage en interception est mal perçue, à la différence des dispositifs d'éveil à la vigilance – ou dalles podotactiles-. D'autre part elle est souvent en contradiction avec le cheminement du chien guide qui a appris à reconnaître les dalles mais non les bandes et va marcher en courbe pour quitter le trottoir vers le passage piéton et non à angle droit.

Madame Tessier préfère une aide par une autre personne valide pour aider à traverser plutôt que de systématiser ce dispositif qu'elle qualifie de « poudre aux yeux ».

Elle privilégie un apprentissage sonore à un apprentissage tactile mal réalisé car les règles d'implantation ne sont pas normalisées.

La longévité du dispositif est également impérative pour éviter des décollements ou arrachements de bandes qui mettent les handicapés dans une situation délicate.

2.2. Éléments de suivi et difficultés rencontrées

Encombrement de l'espace public par les concessionnaires et plus particulièrement les trottoirs dont la largeur de passage libre doit être de 1.40 m avec une tolérance ponctuellement de 0.90 m.

Dans la majorité des cas, le problème des implantations de coffres électriques ou de gaz est résolu sur place en modifiant les projets et en déplaçant les ouvrages gênant le cheminement ; c'est plus difficile avec des supports de réseaux aériens qui répondent à des équidistances.

Dans le diagnostic des voies communales réalisé par le bureau d'étude Accesmétrie, les solutions préconisées lors de l'encombrement des trottoirs sont :

- soit de réaliser des travaux de requalification complète de la voie, avec enfouissement des réseaux ou non, ce qui implique de gros travaux d'investissement,
- soit de permettre la circulation des Personnes à Mobilité Réduite directement sur la chaussée, en limitant la vitesse des véhicules à 20 km/h pour créer des zones de rencontre.

Cette seconde solution est envisageable pour des petites rues de desserte, souvent en impasse, mais plus dangereuse dans des rues droites et étroites comme l'avenue du Bois, l'avenue Elisabeth ou d'autres.

Le passage au droit d'un obstacle « non déplaçable » peut être obtenu avec l'élargissement localisé du trottoir ou par la confection d'un plateau surélevé avec si besoin, suppression du stationnement. Isolé, ce rehaussement sera perçu comme un ralentisseur par contre, il n'est pas envisageable de

créer une succession de ralentisseurs au droit de chaque poteau.

Chaque situation doit être vue au cas par cas et, en l'occurrence, l'aménagement ponctuel dans la rue à sens unique déporte la circulation, remettant en question les règles de stationnement et les conséquences qui en découlent : nettoyage de la voirie, égalité des riverains suivant la configuration...

Chaque nouvelle demande de concessionnaire est regardée par les Services Techniques sous l'angle de l'accessibilité et nous les invitons régulièrement à réajuster les projets de telle façon qu'ils intègrent cette démarche qui n'est pas leur préoccupation première.

2.2.1 Travaux réalisés en 2023

Requalification de voiries y compris enfouissement des réseaux

- Rue du Château
- Rue Georges Dessailly (Entre le rue du Moutier et la Place Jean Moulin)
- Place Jean Moulin
- Rue du Moutier

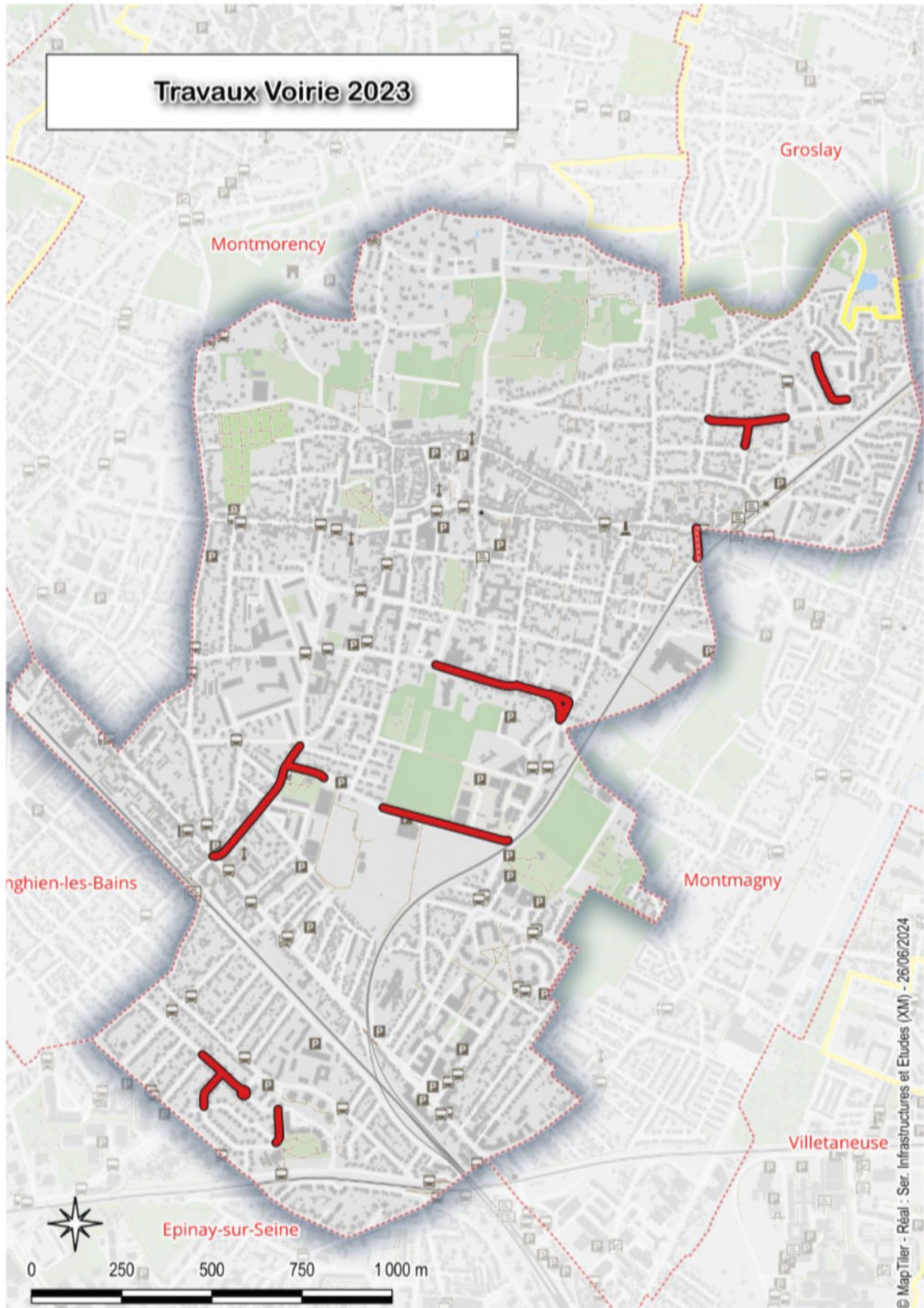
Réaménagement ou Mise accessibilité des passages Piétons

- Rue Carnot
- Rue des Tilleuls
- Rue Jean Mermoz
- Rue Saint-Exupéry

Aménagement de travaux et Cheminement piéton

- Rue Jean Bouin (Au droit du parc de la Chevrette)
- Rue Jean Bouin (Entre les Tennis et la rue Gallieni)

Travaux Voirie 2023



© MapTiler - Réal : Ser. Infrastructures et Etudes (XM) - 26/06/2024

2.3. Rénovation de l'éclairage public

Le remplacement de l'éclairage public et sa mise en conformité sont essentiels pour améliorer l'accessibilité des voiries pour les personnes à mobilité réduite et porteuses de handicap pour plusieurs raisons.

Premièrement, un éclairage adéquat permet une meilleure visibilité des obstacles, des dénivellations, ou des autres dangers potentiels, ce qui est particulièrement important pour les personnes ayant une déficience visuelle. De plus, la rénovation de l'éclairage public améliore considérablement l'uniformité de l'éclairage afin de réduire les zones d'ombre et augmenter le sentiment de sécurité pendant la nuit.

Ensuite, la mise en conformité avec les normes actuelles, l'installation de systèmes d'éclairage à LED, offrent une meilleure qualité de lumière en étant plus directionnels, minimisant ainsi l'éblouissement. Cela peut aider les personnes ayant des problèmes de vision à naviguer plus facilement dans l'espace public.

La rénovation de l'éclairage public est donc une mesure qui contribue significativement à rendre les espaces urbains plus inclusifs et accessibles à tous.

C'est aussi dans cette objectif que la commune de Deuil-La Barre à mis en place une rénovation complète du parc d'éclairage public sur l'ensemble du territoire depuis Février 2021, avec des investissements de l'ordre de 600 000€ TTC par an.

2.4. Perspectives pour l'année 2024

Pour l'année 2024, des perspectives d'aménagement et de réqualification de voiries sont budgétées.

Requalification de voirie

- Rue du Gué

Création d'un trottoir et reprise de la structure de la chaussée

- Rue Duquesne

Reprise de trottoir

- Rue du Lac Marchais

En corrélation avec les interventions du Conseil Départemental 95

- Rue Blancport
- Abord du Marché Couvert (Rue Eugène Lamarre)

Eclairage Public

- Divers secteurs

Un travail d'audit et de cartographie sera réalisé sur les années 2024 et 2025, afin d'actualiser le travail réalisé par ACCESMETRIE en 2015, et notamment sur le recensement des passages piétons

2.5. Services de transports collectifs et inter modalité

2.5.1. Les gares

L'ensemble des Gares (Deuil / Montmagny & La Barre / Ormesson) sont complètement rendue accessible.

2.5.2. Les arrêts de bus

2.5.2.1 Etats d'avancement – Documents d'accessibilité

- Le programme de travaux correspond au Schéma Directeur d'Accessibilité – Agenda d'Accessibilité programmé (SDA-Ad'Ap) adopté par le Syndicat des Transports d'Ile de France (STIF) le 8 juillet 2015 et approuvé par le Préfet du Val d'Oise le 29 juillet 2016.
- Il y a 6 lignes sur la commune :
 - RATP : 256, 337 et 356
 - VALMY TVO : 11, 13 et 15
- La commune dispose de **47 arrêts** (39 RATP, 6 RATP/TVO et 2 TVO) dont 44 ne sont pas conformes.
- Le programme 2017 prévoyait la mise en conformité de l'accessibilité des points d'arrêts bus de la ligne RATP 256 soit, sur la commune, 12 arrêts sur les 14 existants (1 conforme et 1 supprimé) est à ce jour terminé.
- A partir du 7 janvier 2019, les 3 lignes RATP n'emprunteront plus la rue du Château de la place du 18 Juin à la place de la Barre mais l'avenue Paul Fleury puis le Boulevard de Montmorency, avec la mise en service de l'arrêt situé devant le n° 5 du boulevard en substitution de celui existant face à l'église Saint Louis.
- Le programme initialement en 2018 sur la ligne TVO n° 13 qui ne comprend à Deuil que 2 arrêts sur l'avenue du Général de Gaulle, en limite avec Montmorency a été réalisé en 2020 par la CAPV Maître d'Ouvrage Délégué.
- Il n'y a pas eu de travaux en 2022 et il est prévu avec la CAPV de recalculer la fin du programme en tenant compte des travaux de fermeture du PN4 qui seront réalisés en 2024 et 2025 et qui conduiront à adapter le trajet des lignes de bus 256 et 337 de la RATP.
- Le programme recalculé sera présenté lors d'une prochaine CAPH

Aucun travaux sur les arrêts de transport en commun n'ont été réalisés en 2023.



3. Cadre bâti – Établissement communal recevant du public

3.1. État d'avancement – Documents d'accessibilité

Pour mémoire, les établissements concernés par l'approbation d'un Agenda d'Accessibilité Programmée sont :

Nom de l'établissement	Adresse	Commune d'implantation	Département d'implantation	Cat. ERP	Type
Bâtiment administratif 22 rue Charles de Gaulle	22 rue Charles de Gaulle	Deuil la Barre	95	5	
Cavam service emploi et police municipale	9 avenue Schaeffer	Deuil la Barre	95	5	W
Centre de Loisirs primaire André Levasseur	17 rue du château	Deuil la Barre	95	5	R
Centre d'Informations et d'Initiatives	35 rue Abel Fauveau	Deuil la Barre	95	5	R
Centre municipal du Moutier	38 rue Sœur Azelie	Deuil la Barre	95	5	L,P,S
Commissariat	9 rue du Château	Deuil la Barre	95	5	W
Eglise Notre Dame	rue de l'Eglise	Deuil la Barre	95	4	V
Gymnase des Mortefontaines	17 rue Eugène Lamarre	Deuil la Barre	95	5	X
Les ateliers	24 rue Cauchoix	Deuil la Barre	95	5	L
Local associatif modélisme	7 rue du Château	Deuil la Barre	95	5	R
Local associatif Utrillo	1 allée Utrillo	Deuil la Barre	95	5	R
Local associatif V. Labarrière	3d-3e rue V Labarrière	Deuil la Barre	95	5	R
Local d'animation Jesse Owens	rue Gallieni	Deuil la Barre	95	5	L
Local PAEJ Oxy jeunes	63 avenue des Mathieu Chazotte	Deuil la Barre	95	5	R
Mairie	36 rue Charles de Gaulle	Deuil la Barre	95	5	W
Mairie Annexe	38 rue Charles de Gaulle	Deuil la Barre	95	5	W
Maison de la Réussite Educative	84 rue de la Barre	Deuil la Barre	95	5	R
Maison de l'Enfance	6 rue du Camp	Deuil la Barre	95	5	R
Maison des Parents	8 rue Louis Braille	Deuil la Barre	95	5	
Marché couvert des Mortefontaines	Avenue Mathieu Chazotte, rue Eugène Lamarre	Deuil la Barre	95	2	
Maternelle des Mortefontaines	15 rue Eugène Lamarre	Deuil la Barre	95	4	R
Maternelle Lac Marchais	19 rue des Tilleuls	Deuil la Barre	95	4	R
Maternelle St Exupery	39 rue Antoine de Saint Exupery	Deuil la Barre	95	4	R
Mission Locale	42 rue Haute	Deuil la Barre	95	5	
Musée de la Chevrette - Ecole de musique	2 rue Jean Bouin	Deuil la Barre	95	5	R,S
Patinoire	4 rue Jean Bouin	Deuil la Barre	95	2	X
Presbytère	place des victimes du v2	Deuil la Barre	95	5	
Primaire des Mortefontaines	16 rue Eugène Lamarre	Deuil la Barre	95	3	R
Primaire R. Poincaré	1 rue Gabriel Péri	Deuil la Barre	95	3	R
Salle des fêtes	11 avenue Schaeffer	Deuil la Barre	95	3	
Salle des sports et loisirs	15 rue du Château	Deuil la Barre	95	5	X
Salle Omnisports	1 rue du Docteur Schweitzer	Deuil la Barre	95	3	
Syndicat Agricole	12 rue Bouregois	Deuil la Barre	95	5	L

Tous les ERP ne présentent pas les mêmes caractéristiques de taille, de destination, d'usage et de risques. Ils sont donc répartis en types selon la nature de leur exploitation, classés en catégories d'après l'effectif du public et du personnel. La typologie de l'établissement, qui correspond à son activité, est désignée par une lettre :

- Établissements installés dans un bâtiment

- J : Structures d'accueil pour personnes âgées ou personnes handicapées
- L : Salles d'auditions, de conférences, de réunions, de spectacles ou à usage multiple
- M : Magasins de vente, centres commerciaux
- N : Restaurants et débits de boissons
- O : Hôtels et pensions de famille
- P : Salles de danse et salles de jeux
- R : Établissements d'enseignement, colonies de vacances
- S : Bibliothèques, centres de documentation
- T : Salles d'exposition
- U : Établissements sanitaires
- V : Établissements de culte
- W : Administrations, banques, bureaux
- X : Établissements sportifs couverts
- Y : Musées

- Établissements spéciaux

- PA : Établissements de plein air
- CTS : Chapiteaux, tentes et structures itinérants ou à implantation prolongée ou fixes
- SG : Structures gonflables
- PS : Parcs de stationnement couverts
- OA : Hôtels-restaurants d'altitude
- GA : Gares accessibles au public
- EF : Établissements flottants ou bateaux stationnaires et bateaux
- REF : Refuges de montagne

Les ERP sont également répertoriés en 5 catégories, déterminées en fonction de la capacité de l'établissement :

- 1^{ère} catégorie : au-dessus de 1 500 personnes
- 2^{ème} catégorie : de 701 à 1 500 personnes
- 3^{ème} catégorie : de 301 à 700 personnes
- 4^{ème} catégorie : 300 personnes et au-dessous, à l'exception des établissements de 5^{ème} catégorie
- 5^{ème} catégorie : établissements accueillant un nombre de personnes inférieur au seuil dépendant du type d'établissement

Lors de la CAPH du 9 juin 2015 et du Conseil Municipal du 22 juin 2015, un Ad'AP avait été validé puis déposé pour approbation en Préfecture. Ce dossier avait été accordé tacitement le 26 janvier 2016. Il prévoyait sur une période de 3 ans un investissement de 822 462 euros TTC de travaux soit un montant de 986 954 euros TTC en incluant les frais d'études divers.

Pour mémoire la stratégie patrimoniale de la programmation prévoyait :

- **Pour la 1^{ère} année :**
 - Les ERP avec **un enjeu symbolique fort de service public.**
 - Les ERP proposant **un service spécifique unique et une fréquentation importante.**

- **Pour la 2^{ème} année :**
 - Les ERP ayant **une fréquentation importante mais non traités la 1ere année**
 - Les ERP avec **un service spécifique unique mais avec une fréquentation moins importante que les ERP mis en conformité la 1ere année.**

- **Enfin, pour la 3^{ème} année :**
 - Les ERP **peu fréquentés et avec un service pouvant être proposé sur un autre site.**
 - **L'ascenseur de l'école primaire des Mortefontaines, non réalisé l'année précédente.**

En 2016, Les difficultés budgétaires de la ville n'avait pas permis de mettre en application le programme et un ré-étalement des travaux sur une période de 6 ans, avait donc été établis et proposé dans le tableau ci-dessous.

Ce planning ré-étalé sur 6 années a été présenté au Conseil Municipal du 12 décembre 2016 puis ce nouvel Ad'AP a été déposé, et accordé, en Préfecture.

En 2017, la fermeture jusqu'à nouvel ordre de la Patinoire pour raison de sécurité a permis d'avancer en 2018 une partie du programme de 2019 et le Syndicat Agricole a été retiré du programme 2020 car il doit être démoli prochainement dans le cadre d'une opération d'aménagement du secteur.

Le programme est donc à ce jour le suivant :

Liminaire

Tous les montants indiqués ci-après sont issus de l'étude d'Accèsométrie, datant de début 2015, ils sont donc à revaloriser par une hausse d'environ 25% (indice TP01)

Nom de l'établissement	Adresse	Cat. ERP	Année dans l'ad'ap 1	Année dans l'ad'ap 2	Montant estimé des travaux € HT	Date prévisionnelle de début de la 1ère action de mise en accessibilité	Date prévisionnelle de fin de la dernière action de mise en accessibilité
Centre municipal du Moutier	38 rue Sœur Azélie	5	1	1	0	2015	2016
Eglise Notre Dame	rue de l'église	4	1	1	0	2016	2017
Gymnase des Mortefontaines	17 rue Eugène Lamarre	5	1	1	500	2016	2017
Mairie	36 rue Charles de Gaulle	5	1	1	38 350	2016	2017
Mairie Annexe	38 rue Charles de Gaulle	5	1	1	3 690	2016	2017
Maternelle des mortefontaines	15 rue Eugène Lamarre	4	1	1	12 700	2016	2017
Maternelle Lac Marchais	19 rue des Tilleuls	4	1	1	20 000	2016	2017
Maternelle St Exupery	39 rue Antoine de Saint Exupery	4	1	1	18 500	2016	2017
Musée de la Chevrette - Ecole de musique	2 rue Jean Bouin	5	1	1	48 050	2016	2017
Maison de la Réussite Educative	84 rue de la barre	5	2	1	5 920	2016	2016
Sous-total année 1 (2016) € HT					147 710 €		
Sous-total année 1 (2016) € TTC					177 252 €		

Nom de l'établissement	Adresse	Cat. ERP	Année dans l'ad'ap 1	Année dans l'ad'ap 2	Montant estimé des travaux € HT	Date prévisionnelle de début de la 1ère action de mise en accessibilité	Date prévisionnelle de fin de la dernière action de mise en accessibilité
Capv service emploi et police municipale	9 avenue Schaeffer	5	1	2	27 720	2017	2017
Marché couvert des Mortefontaines	Avenue Mathieu Chazotte, rue Eugène Lamarre	2	1	2	8 200	2017	2017
Salle des fêtes	11 avenue Schaeffer	3	1	2	33 200	2017	2017
Salle des Sports et Loisirs	15 rue du château	5	1	2	21 680	2017	2017
Salle Omnisports	1 rue du Docteur Schweitzer	3	1	2	17 900	2017	2017
Sous-total année 2 (2017) € HT							108 700 €
Sous-total année 2 (2017) € TTC							130 440 €

Nom de l'établissement	Adresse	Cat. ERP	Année dans l'ad'ap 1	Année dans l'ad'ap 2	Montant estimé des travaux € HT	Date prévisionnelle de début de la 1ère action de mise en accessibilité	Date prévisionnelle de fin de la dernière action de mise en accessibilité
Primaire R. Poincaré	1 rue Gabriel Péri	3	2	3	84 900	2018	2019
Centre de Loisirs primaire André Levasseur	17 rue du château	5	2	4	4 075	2018	2019
Centre d'Informations et d'Initiatives	35 rue Abel Fauveau	5	2	4	4 500	2018	2019
Maison des Parents	8 rue Louis Braille	5	2	4	4 600	2018	2019
Mission Locale	42 rue Haute	5	2	4	4 690	2018	2019
Les Arteliers	24 rue Cauchoix	5	3	4	2 800	2018	2019
Local associatif V. Labarrière	3d-3e rue V Labarrière	5	3	4	650	2018	2019
Sous-total année 3 (2018) € HT						106 215 €	
Sous-total année 3 (2018) € TTC						127 458 €	
Nom de l'établissement	Adresse	Cat. ERP	Année dans l'ad'ap 1	Année dans l'ad'ap 2	Montant estimé des travaux € HT	Date prévisionnelle de début de la 1ère action de mise en accessibilité	Date prévisionnelle de fin de la dernière action de mise en accessibilité
Primaire des Mortefontaines	16 rue Eugène Lamarre	3	2	4	44 500	2019	2019
Local d'animation Jesse Owens	rue Gallieni	5	2	4	17 510	2019	2019
Sous-total année 4 (2019) € HT						62 010 €	
Sous-total année 4 (2019) € TTC						74 412 €	

Nom de l'établissement	Adresse	Cat. ERP	Année dans l'ad'ap 1	Année dans l'ad'ap 2	Montant estimé des travaux € HT	Date prévisionnelle de début de la 1ère action de mise en accessibilité	Date prévisionnelle de fin de la dernière action de mise en accessibilité
Maison de l'Enfance	6 rue du Camp	5	2	5	8 700	2020	2020
Commissariat	9 rue du château	5	2	5	10 400	2020	2020
Presbytère	place des victimes du v2	5	2	5	34 950	2020	2020
Bâtiment administratif 22 rue Charles de Gaulle	22 rue Charles de Gaulle	5	3	5	18 850	2020	2020
Local associatif modélisme	7 rue du château	5	3	5	3 900	2020	2020
Local associatif Utrillo	1 allée Utrillo	5	3	5	2 650	2020	2020
Sous-total année 5 (2020) € HT							79 450 €
Sous-total année 5 (2020) € TTC							95 340 €
Primaire des Mortefontaines	16 rue Eugène Lamarre	3	3	6	150 000	2021	2021
Sous-total année 6 (2021) € HT							150 000 €
Sous-total année 6 (2021) € TTC							180 000 €
TOTAL TRAVAUX € HT sur 6 ans							658 635 €
TOTAL TRAVAUX € TTC sur 6 ans							790 362 €

Le tableau ci-dessous présente le montant prévisionnel total de l'opération incluant les frais d'études à savoir la maîtrise d'œuvre, la coordination sécurité, le contrôle technique... :

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	TOTAL
Montant des travaux HT	147 710 €	108 700 €	106 215 €	62 010 €	79 450 €	150 000 €	654 085 €
TVA	29 542 €	21 740 €	21 243 €	12 402 €	15 890 €	30 000 €	130 817 €
Montant des travaux TTC	177 252 €	130 440 €	127 458 €	74 412 €	95 340 €	180 000 €	784 902 €
Frais d'études 20% : Maîtrise d'Œuvre, SPS, contrôle technique...	35 450 €	26 088 €	25 492 €	14 882 €	19 068 €	36 000 €	156 980 €
Montant de l'opération TTC	212 702 €	156 528 €	152 950 €	89 294 €	114 408 €	216 000 €	941 882 €

3.2. Éléments de suivi et difficultés rencontrées

Programme 2017 & 2018

Ils ont été réalisés durant les années 2019 & 2020, avec une levée de réserves en 2021.

Programme 2016, 2019 et 2020

- Le cabinet LC Architectures (déjà retenu pour la tranche 2017/2018) a été désigné pour reprendre la mission de maîtrise d'Œuvre.
- Les 3 programmes seront traités en une seule opération sur l'année 2023 en confiant certaines tâches au C.T.M. dans un souci d'économie et de réactivité.
- Les lots maçonnerie, électricité et plomberie feront l'objet d'une consultation (marché à bons de commande) au premier trimestre 2023 pour une phase travaux répartie sur les 3 derniers trimestres 2022 sous réserve de l'enveloppe budgétaire.

Programme 2021

- La tranche initiale de 2021 qui comprend uniquement la réalisation d'un ascenseur à l'école Primaire des Mortefontaines restera à réaliser au-delà de 2022 en sachant qu'actuellement le niveau de classe qui devrait accueillir un enfant en situation de handicap sera accessible en rez-de-chaussée et qu'une réflexion est actuellement en cours avec le Département sur la faisabilité d'un échange de bâtiment entre le collège Denis Diderot et l'école élémentaire, ce qui conduirait à redéfinir les travaux d'accessibilité.

Liste des travaux réalisés en 2022

Remplacement de l'élévateur pour personne à mobilité de la médiathèque

Liste des travaux réalisés en 2023 et en cours en 2024

- Mise au point de l'état d'avancement de l'ADAP

Dans le cadre du BP 2023, une enveloppe de 100 000 € TTC a été prévue pour effectuer la conformité des bâtiments suivants :

- **Gymnase des Mortefontaines**
- **Mairie**
- **Mairie Annexe**
- **Maternelle des Mortefontaines**
- **Maternelle Lac Marchais**
- **Maternelle St Exupéry**
- **Musée de la Chevrette - Ecole de musique**
- **Maison de la Réussite Educative**
- **Maison des Arts (Ancien Commissariat)**

Dans le cadre du BP 2024, une enveloppe de 150 000 € TTC a été prévue pour effectuer la conformité des bâtiments suivants :

- **Mairie**
- **Mairie Annexe**
- **Maternelle des Mortefontaines**
- **Maternelle Lac Marchais**
- **Maternelle St Exupéry**
- **Musée de la Chevrette - Ecole de musique**
- **Maison de la Réussite Educative**
- **Gymnase des Mortefontaines**
- **Salle des Fêtes**
- **Complexe Alain Mimoun**
- **Salle Omnisport**
- **Salle Sports et Loisirs**

A ce jour, il reste des mises aux normes « mineures » en cour de réalisation telles que :

- Diverses mises en place de signalétiques à réalisées par le CTM,
- Diverses mises aux normes d'escaliers (prolongement de mains courantes, nez de marche, ...)
réalisées par les entreprises des Marchés à bons de commande,
- Remplacement de paillassons de type « coco » par des tapis à lames par le CTM,
- Ajout d'éclairage extérieur réalisé par le CTM,

4. Cadre bâti – Établissement privé recevant du public

4.1. État d'avancement – Documents d'accessibilité

En 2023, la ville de Deuil-La Barre a recensé **24** dépôts de dossiers d'AT-AD'AP.

- **15** dossiers ont été délivrés et sont favorables avec des prescriptions ou recommandations des services de la Préfecture.
- **7** dossiers ont été rejetés tacitement ou annulés.
- **1** dossier est actuellement en cours, en attente de décision de la Préfecture du Val d'Oise.

Les commerçants et les professions libérales qui ont pour projet de s'installer sur la ville, font dans la majorité des cas, la démarche de venir se renseigner en Mairie. Dans le cas contraire, le service commerce va à leur rencontre et les invite à se rendre en mairie pour les informer. Ils sont reçus dans un premier temps par le Service Commerce, qui les sensibilise et les oriente vers le service urbanisme. Le service commerce explicite les différents types de handicap et la réglementation récente en matière d'accessibilité, et le service urbanisme expose les obligations réglementaires et les démarches administratives à effectuer.

Les services urbanisme et commerce exercent un rôle d'information, d'écoute et d'échanges quotidien avec les commerçants et professionnels de la commune afin de leur expliquer la réglementation et les démarches administratives à effectuer.

Au regard des dossiers déposés, l'essentiel des diagnostics ou études réalisées l'ont été par des professionnels et autres cabinets d'études spécialisés.

La majorité des demandes déposées concernent toujours les élargissements de portes d'accès, d'adaptation des cheminements, la mise aux normes des bornes d'accueil et des bureaux et la pose presque automatique de rampes d'accès amovibles afin d'accéder aux locaux.

4.1. Éléments de suivi et difficultés rencontrées

Le nombre de dossiers a considérablement diminué entre l'effervescence de 2015 et l'apaisement de 2016. La situation se stabilise depuis 2016, nous réceptionnons une vingtaine de dossiers par an.

Le nombre de dossiers a augmenté en raison de la campagne d'AD'AP pour la commune car la plupart des dossiers concernent les établissements publics.

Cependant la complexité des démarches et des procédures reste toujours aussi alambiquée et difficile à mettre en œuvre. La compréhension des documents demandés reste très difficile quand les commerçants ou les professionnels ne sont pas accompagnés de bureaux d'études spécialisés.

Les difficultés à la mise en œuvre sont plus conséquentes dans le bâti ancien ou impossible.

La majorité des dossiers déposés se retrouvent en incomplet au regard du nombre de pièces demandées et de leur complexité. Le Maire étant chargé de vérifier la complétude des dossiers déposés, le nombre de courriers envoyés en recommandés a considérablement augmenté.

La difficulté majeure rencontrée est l'explication aux professionnels des différents types de handicap, car lorsque nous leur parlons de handicap, ils pensent tous systématiquement aux

personnes en fauteuils roulants mais non aux déficients visuels, auditifs ou psychiques. Ils pensent aux largeurs de portes, aux rampes d'accès et aux sonnettes mais pas à la luminosité ou aux mains courantes et autres dispositifs d'accompagnement des personnes à mobilité réduite.

Les professionnels et commerçants et autres établissements recevant du public ont dans l'ensemble bien appréhendé la législation et compris l'utilité de cette démarche pour l'intérêt général, néanmoins, le coût engendré par cette mise aux normes demeure un frein.

	Nombre de dossiers déposés	Dossiers autorisés	Dossiers rejetés ou refusés	Dossiers en cours d'instruction (à la date de la CAPH des années concernées)
2015	68	52	16	
2016	23	12	5	6
2017	22	12	1	9
2018	13	5	2	6
2019	27	18	3	6
2020	17	6	4	7
2021	13	4	5	4
2022	20	9	3	8
2023	24	15	7	1

5. Cadre bâti – Logements

5.1. État d'avancement – Documents d'accessibilité

Depuis la loi du 11 février 2005 pour "*l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées*", et la circulaire d'application du 30 novembre 2007, les maisons individuelles et les logements collectifs d'habitation neufs et destinés à la location doivent être conçus et équipés pour recevoir des personnes âgées ou à mobilité réduite.

Pour les logements conçus antérieurement à cette date le bailleur n'a pas l'obligation d'adapter le logement à l'âge ou au handicap du locataire.

Pour faciliter l'aménagement de son logement, le locataire âgé ou porteur de handicap peut demander à son bailleur l'autorisation de faire, à ses frais, des travaux de transformation.

En l'absence de réponse sous 4 mois, le bailleur est réputé être d'accord.

Dans le parc privé, soit :

- Le bailleur accepte de prendre en charge les travaux et les aménagements nécessaires. Il peut alors se tourner lui-même vers les subventions ANAH et/ou obtenir certains avantages fiscaux ;
- Le bailleur accepte que le locataire prenne en charge les travaux et les aménagements qui sont nécessaires. Il peut, dans ce cas, exiger une remise en état à la sortie ;
- Le bailleur n'accepte aucun travaux ni aménagement ;

Dans le parc social, soit :

- Le bailleur accepte de réaliser les aménagements au sein du logement occupé par le locataire demandeur.
- Le bailleur peut faire une proposition de mutation dans un autre logement déjà adapté ou adaptable du parc social.

Voici les programmes immobiliers pour lesquelles une attestation de conformité aux règles d'accessibilités a été déposée :

Dossier	Date de dépôt	Demandeur - Identité	Adresse du terrain	Nombre de log	Décision - Date	Conformité - Intitulé
PC 95197 07 80024	11/05/2007	FRANCE HABITATION - Mr MULLER	2/6 Route ST DENIS	54	24/08/2007	conforme
PC 95197 08 80019	04/04/2008	SA D'HLM DU MOULIN VERT	13 Avenue DIVISION LECLERC	6	08/08/2008	conforme
PC 95197 11 80043	30/08/2011	ICADE PROMOTION LOGEMENT+SODES	26/28 route ST DENIS	69	07/12/2011	conforme
PC 95197 11 80038	29/07/2011	MARIGNAN RESIDENCES	route ST DENIS	25	12/12/2011	conforme
PC 95197 11 80039	29/07/2011	MARIGNAN RESIDENCES	route ST DENIS	130	07/12/2011	conforme
PC 95197 12 80026	16/10/2012	OGIF - Monsieur DUBEARN	LA GALATHEE	56	01/02/2013	conforme
PC 95197 12 80003	10/02/2012	ICADE PROMOTION LOGEMENT - Monsieur SENOUCI - SOD	route ST DENIS	71	20/07/2012	conforme
PC 95197 14 80027	23/12/2014	PRIMOPROM – Mr NICOLO	13/23 route ST DENIS	170 + 111	28/09/2015	conforme
PC 95197 15 80015	07/05/2015	OGIF – Mr NAMIACH	Rue Abel Fauveau	70	04/09/2015	conforme
PC 95197 15 CO044	21/10/2016	SCCV DAVRIL DESSAILLY	5 rue de Montmorency	28	19/01/2016	conforme
PC 95197 16 C 0019	27/06/2016	LOGIREP	8-12 route ST DENIS- 7 -9 avenue DU BOIS	60	03/11/2016	
PC 95197 17 C 0025	03/08/2017	La Villa DEBUSSY	268-288-290 rue d'Epinay	61	19/12/2017	Conforme
PC 95197 18 C 0028	30/10/2018	SCCV DEUIL CAUCHOIX	19-23 rue Cauchoix	32	25/04/2019	Conforme
PC 95197 18 C 0029	30/10/2018	SCCV DEUIL CAUCHOIX	19-23 rue Cauchoix	29	25/04/2019	Conforme
PC 95197 19 C 0011	26/02/2019	ATLAND	147-149-151 rue du Chemin de Fer	58	06/09/2019	

TOTAL 1 028 logements

5.2. Éléments de suivi et difficultés rencontrées

Concernant le parc social ancien, les bailleurs sociaux ne possèdent pas de liste tenue à jour des logements adaptés aux personnes à mobilité réduite.

En effet certains logements ont été adaptés aux PMR à la demande du locataire et les travaux ont été réalisés au coup par coup mais n'ont pas été répertoriés.

6. Thématiques et actions portées par la CAPH ou d'autres services (sensibilisation, information, formation, communication, services et nouvelles technologies, culture, sports, loisirs...)

6.1. Bilan des actions menées en 2022 par la Direction Education Jeunesse et Sports

1 - Accès aux équipements sportifs

- La section handisport / Sport handicap du club de l'USDEM Basket en partenariat avec l'association EHLAN, dispense ses cours tous les mercredis après-midi à la Salle Omnisports de la ville
- Le but étant de maintenir le lien social, la pratique sportive nécessaire à « l'équilibre du corps » ainsi que l'inclusion au quotidien pour les personnes en situation de handicap

2 – EVENEMENT SPORTIF

Fête du Sport :

- Le 22/06/2024
- Sur le rallye citoyen et village olympique → initiations et sensibilisations au handisport et sport adapté à travers les disciplines

Handisport Découverte

Le 10 mars 2023, la 1ère édition de l'événement « Handisport Découvertes » a vu le jour. Cet événement, annuel, a pour objectif de sensibiliser au handisport et sport adapté. Riche du « Label Ville Active & Sportive », la Ville construit, au travers de ses différentes actions, une ville inclusive. La commune souhaite donc mettre en place une action forte sur les deux thématiques.

Objectifs :

- Dynamique « Terre de jeux 2024 » et « Ville Inclusive »
- Sensibilisation au sport adapté & handisport
- Evènement intergénérationnel
- Favoriser le vivre ensemble, le respect, la cohésion, etc. entre personnes valides et personnes en situation de handicap
- Réaliser une action « handivalide »

Ateliers proposés :

- Spectacle de danse « handivalide » réalisée par l'association DK-BEL
- Cécifoot
- Para-Athlétisme
- Para-tennis de table
- Handi-boxe

- Handi-escalade
- Handi-basket

Le 24/11/2023 a eu lieu la 2^{ème} édition.

La 3^{ème} édition est déjà programmée le 8/09/2024, jour de la cérémonie de clôture des Jeux Paralympiques qui sera diffusée en direct sur l'évènement.

Rencontre Familles :

- Le Service des Sports a mené des actions Handisport et Sport Adapté lors de « Rencontre Famille » le Dimanche matin de 10h30 à 12h30 et notamment lors de la Rencontre Famille « Handisport » le 26/11/2023

Actions équilibre / préventions des chutes / Gym Douce

- Activités sportives à destination des seniors à mobilité réduite et déficients visuels : 2 sessions par an
- Gym Douce sous l'appellation « Sport Santé », les Séniors ont poursuivis leur activité en demi-groupe
- Réalisées à la Salle Omnisports / Stade / Terrain synthétique

Signature de la Charte Sport & Handicap

Lors de la 1^{ère} édition du Handisport Découverte, le 10/03/2023, Muriel SCOLAN Maire de Deuil-La Barre a signé en présence de Mme CAVECCHI, Présidente du Département du Val d'Oise, la Charte Sport et Handicap.

LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE S'ENGAGE :

1. UN MAILLAGE TERRITORIAL

- Favoriser les liens et interactions entre les établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes en situation de handicap, les associations œuvrant dans le champ du handicap et les structures sportives afin de permettre à tous ces acteurs de se rencontrer et de mettre en place des projets communs ;
- Capitaliser sur les partenariats existants entre les acteurs du sport, les associations œuvrant dans Le champ du handicap et les établissements et services médico-sociaux et mutualiser les actions et les moyens mis en œuvre ;
- Favoriser la création et/ou le développement d'une mission sport et handicap dans le but de trouver des solutions innovantes et adaptées pour favoriser la pratique sportive des personnes en situation de handicap.

2. L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION

- Sensibiliser les habitants à la pratique du handisport ou du sport adapté (journée de sensibilisation au handicap, journée handidécouverte...) ;
- Assurer la diffusion des informations utiles pour la pratique sportive des personnes en situation de handicap (affichage, site internet, article dans le bulletin municipal ou tout autre support adapté)
- Editer un guide de La pratique sportive handisport et/ou sport adapté afin de faciliter La

connaissance pour les personnes en situation de handicap des possibilités existantes sur la commune (organismes, associations accueillantes, aides...);

- Etablir un lien entre le site internet de la commune et le Handiguide des sports ;
- Soutenir l'accession des clubs au matériel nécessaire : les informer sur les aides existantes, proposer des solutions de mutualisation de matériel, etc ;
- Favoriser les passerelles entre les acteurs locaux œuvrant dans le champ du sport adapté et les acteurs du Département œuvrant dans ces domaines (Direction des Sports, MDPH, Comité technique Sport et Handicap, Conseil départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie) pour permettre d'échanger et de co-construire des actions favorisant La pratique sportive des personnes en situation de handicap.

3. L'ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP DANS LE MILIEU SPORTIF

- Soutenir les associations sportives accueillant et accompagnant des personnes en situation de handicap ;
- Soutenir les associations sportives dans l'obtention des ressources nécessaires à l'élaboration d'activités sportives encadrées et adaptées destinées aux personnes en situation de handicap (sensibilisation au handicap, formation d'éducateurs sportifs, mise en relation avec des partenaires professionnels oeuvrant dans le champ du handicap) ;
- Prévoir un accès spécifique aux activités sportives pour les personnes en situation de handicap (événements, équipements, réservations, réductions) ;
- Encourager l'inclusion par l'utilisation commune et partagée d'infrastructures sportives par tous les publics.

3- Scolaire

Semaine olympique paralympique Avril 2024/ Fête du Sport Juin 2024

→sensibilisation au sport adapté et handisport

- 25 classes de GS et CE2 ont participé au dispositif
- Ateliers sports olympiques et paralympiques

→Ateliers de sensibilisation au handisport et sport adapté

- 15 classes de CM1 et CM2 ont participé au dispositif

4 - Jeunesse

Accueil d'enfants en situation de handicap au quotidien :

- Pauses méridiennes, mercredis et vacances scolaires
 - ALSH : Mortefontaines
 - Mortefontaines élémentaires : 1 enfant
 - Pasteur élémentaires : 1 enfant
 - Gallieni 2
 - Saint Exupéry 2
 - Préados : 1 enfants

- **Semaine olympique paralympique Avril 2024/ Fête du Sport Juin 2024**
- Mercredi 19 juin 2024 →sensibilisation au sport adapté et handisport
- Stages Multisports : 2 enfants (1 maternelle, 1 élémentaire) accueillis à chaque vacances scolaires. Mise en situation de Handicap pour les enfants valides sur chaque activité sportive proposée : ceci-foot...
- Activités Inisports : 6 sports proposés pendant 6 semaines : Mardi et/ou Jeudi (période scolaire, après l'école), à chaque fin de cycle, les enfants sont en activité en situation de handicap moteur et de déficience (mental / psychique).

5 - Perspectives 2023

- Evènements sportifs accessibles à tous
- 1^{ère} édition d'une soirée « Handisport Découvertes »
- Maintenir le dispositif CAP'Classes
- Accueil d'enfants en situation de handicap au quotidien



- Pauses méridiennes, mercredis et vacances scolaires
- ALSH : André Levasseur, Pasteur, Mortefontaines Maternelle, Saint-Exupéry : 6 enfants concernés
- Stages Multisports : 2 enfants (1 maternelle, 1 élémentaire) accueillis à chaque vacances scolaires. Mise en situation de Handicap pour les enfants valides sur chaque activité sportive proposée : ceci-foot...
- Activités Inisports : 6 sports proposés pendant 6 semaines : Mardi et/ou Jeudi (période scolaire, après l'école), à chaque fin de cycle, les enfants sont en activité en situation de handicap moteur et de déficience (mental / psychique).
- Dispositif CAP'CLASSES et Rallye Educap'City
→ En partenariat avec l'association CAP'SAA
- sensibilisation au sport adapté et handisport
- Du 22 au 26/02/2022 :
→ Sorties des ALSH Elémentaires au Championnat d'Europe de rugby fauteuil à la Halle Carpentier Paris (environ 60 enfants)

7.2. Bilan des actions menées en 2022 par le CCAS et perspectives pour 2023/2024

Table ronde ville inclusive

- **Le 10/02/2022 : les troubles « dys »**
Sont concernés les dysfonctionnements, plus ou moins sévères, des fonctions cognitives du cerveau relatives au langage, à l'écriture, au calcul, aux gestes et à l'attention
- **Le 27/06/2022 : « la vie affective des seniors » à la résidence autonomie La Sablonnière**
Quel que soit le lieu de vie, les seniors ont droit à une vie relationnelle, la vie affective restant un critère important du bien vieillir des seniors.

Permanence Santé Handicap

Le 04/06/2022 à la salle des fêtes de Deuil-La Barre

- **Objectifs**
 - Faciliter l'information faite aux familles (droits sociaux, scolarisation, prise en charge médico-sociale) et orienter vers les professionnels adaptés

- Faire découvrir des outils et pratiques innovants autour du handicap et de la santé (salle snoezelen, activités Montessori.)
- Travailler en réseaux avec des professionnels et associations du territoire avec les partenaires :
 - EDA MONTESSORI
 - AUTISM ACTION 95
 - France ALZHEIMER
 - France PARKINSON
 - ELHAN
 - JALMALV
 - DYSPRAXIE France
 - LES AMIS DE MATTEO
 - VIE LIBRE
 - CROIX ROUGE FRANCAISE
 - LIGUE CONTRE LE CANCER
 - ELISE PRINCESSE COURAGEUSE
 - EDVO

Services de la ville : C2I, communication, reprographie, police municipale, service des sports, service jeunesse, l'Odysée ; Point information prévention santé ; médiathèque, ressources humaines, technique

PERSPECTIVES POUR 2023-2024

- Reconduction des permanences santé-handicap et des tables rondes (thèmes à définir)
- Recrutement d'une chargée de projet ville inclusive en décembre 2023
- En lien avec l'analyse des besoins sociaux délivré en juin 2023 et le diagnostic de terrain, voici les diverses pistes d'actions :

Axe 1 : Promouvoir la participation et la citoyenneté des PSH

Objectif 1 : Développer l'accessibilité au vote des PSH

- Réalisation d'un « Guide pratique à destination des organisateurs de scrutin : L'accessibilité au vote des PSH » transmis conjointement à un temps d'informations sur les différents types de handicap.
- Élaboration d'affiches « Étapes de vote » en Facile à Lire et à Comprendre (FALC) apposées à l'entrée de chaque bureau de vote.
- Renforcer l'accessibilité des bureaux de vote par l'achat d'aides visuelles (loupe à main, éclairage renforcé sur les tables de vote et de bulletins), d'aide à la signature (guide signature de couleur contrastée, stylo lesté) et création de panneaux A4 de type « pupitre », informant du geste de vote à réaliser à chaque étape.

Objectif 2 : Généraliser une information et une communication accessibles à tous.

- Création du « Comité Deuillois de relecture FALC » en partenariat avec le Foyer d'hébergement Casimir Caron, L'ADAPT 95 (Action réalisée)
- Programme des événements en FALC et un article FALC dans le magazine d'infos de la ville. (Action en cours : réalisation du programme de l'évènement « Enflammons nous ! » rédigé en FALC.)

Axe 2 : Renforcer l'accès aux loisirs, à la culture et aux événements offerts par la Ville

Axe 3 : Renforcer et consolider les actions engagées afin de garantir le «Bien vieillir » des seniors

7.3. Bilan des actions menées en 2022 par le POINT INFORMATION PREVENTION SANTE (PIPS)

Thématiques abordées de façon transversale par les services municipaux

Pole Information Prévention Santé (PIPS)

1. Le PIPS est un lieu d'informations, d'éducation, de prévention et d'orientation, il a pour mission de coordonner les besoins de la population au niveau de la santé et du handicap et d'orienter vers les structures adaptées (MDPH, CPAM et CRAMIF...)
2. Des permanences CPAM (le jeudi) sont également mises en place sur la structure
3. Un centre de dépistage et de coordination COVID 19 (tests PRC laboratoire et tests antigéniques), une cellule de régulation « Médecin-Infirmier(e) » et une cellule « rappels patients » ont été installées au PIPS, dans le cadre du parcours patient mise en place par l'Agence Régionale de la Santé (ARS)
4. Le PIPS a coordonné deux centres de vaccination (Enghien-Montmorency), il avait pour mission de gérer les plannings des professionnels de santé environ 250 personnes. Mise en place de nombreux centres éphémères dans plusieurs villes du Val d'Oise.
5. La structure met à disposition de l'ODYSSEE la grande salle du PIPS afin de réaliser des ateliers ludiques pour les familles et des cours de gymnastique pour les mamans

Quelques manifestations



- 6. Don du Sang (Etablissement Français du Sang) : 6 collectes par an
- 7. Journée internationale contre les violences faites aux femmes
- 8. Campagne Octobre Rose : lutte contre le cancer du sein
- 9. Prévention autour des accidents domestiques
- 10. Le Mois Sans Tabac

Certaines actions ont été reportées du fait de la COVID 19

Les collectes de don du sang organisées par l'Etablissement Français du Sang (EFS) ont été maintenues

Les associations présentes sur le PIPS :

1. « Femmes en Scène »

L'objectif de l'association est d'agir contre toutes les formes de discriminations et violences envers les femmes et en faveur de l'égalité hommes/femmes. Mise en place de groupes de paroles

Pour l'année 2022, un travail en partenariat va s'effectuer entre l'association « femmes en scène » et l'association « Du côté des Femmes »

2. ADMR Service à la personne

Des aidants et des aidés participent en même temps aux activités (expression corporelle et expression théâtrale)

3. France Parkinson

Mise en place d'un atelier de sophrologie pour les personnes atteintes de la maladie de Parkinson et un groupe de paroles pour les aidants et accompagnants des malades

4. Association « BURN-OUT » :

Atelier et groupe de paroles sur la thématique du Burn-out

5. ACEPE

Une équipe de psychologues spécialisés dans la relation parents/enfants les aides sur les difficultés du quotidiens (tous les vendredis)

La ville ayant répondu à un appel à projet « Maison Sport Santé Bien-Etre, la structure doit héberger ce projet qui s'appuie sur le dispositif « Sport Santé Bien-Etre » en Ile de France et notamment le dispositif Prescri'forme qui se base sur une activité physique sur ordonnance et un carnet de suivi du patient.

En 2022, la ville a passé une convention d'objectif avec la Communautés Professionnelles Territoriales de Santé afin de mener des actions coordonnées dans le domaine de la santé sur la Ville de Deuil-La Barre et plus particulièrement sur le PIPS

OBJECTIFS DU POLE INFORMATION PREVENTION SANTE (PIPS)

Année 2023

Le PIPS est une structure innovante permettant de promouvoir et coordonner des actions communales d'accueil, de conseil, d'information et d'orientation de la population dans le domaine de la santé, avec une approche globale et complémentaire qui s'inscrit dans une démarche de coordination des actions de santé et une ambition de politique de santé territorial concertée et inclusive

Des priorités de santé territoriales ont été identifiées par les différents acteurs de notre territoire qui définiront les dispositifs de prévention à mettre en place durant l'année 2023:

- La santé mentale
- Le diabète, l'obésité, la nutrition
- Les addictions
-

De plus le PIPS maintiendra son implication à la dynamique Sport Santé Bien-Etre et plus particulièrement au dispositif Prescri'forme en s'appuyant sur plusieurs objectifs :

- Mettre en place un projet territorial global de santé en concertation avec le tissu associatif local et les professionnels de santé,
- Valoriser et optimiser l'approche participative de la prévention santé de proximité,
- Construire une identité « politique » en matière de prévention santé,
- Sensibiliser et informer les administrés sur les thématiques liées à la différence, au handicap, aux vulnérabilités et besoins spécifiques

Les collectes du sang du sang seront toujours accueillies au PIPS et mises en place par l'Etablissement Français du Sang (EFS).

Enfin, durant l'année 2023, l'objectif est également de poursuivre le travail transversal lié à la santé et au handicap en poursuivant les tables rondes et les permanences santé/handicap

7.4 Bilan des actions culturelles menées en 2023

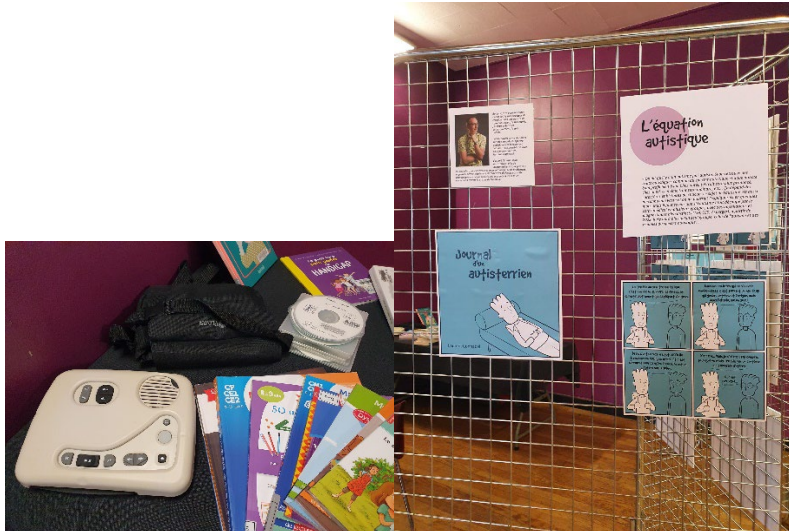
Opération DuoDay

DuoDay 2023

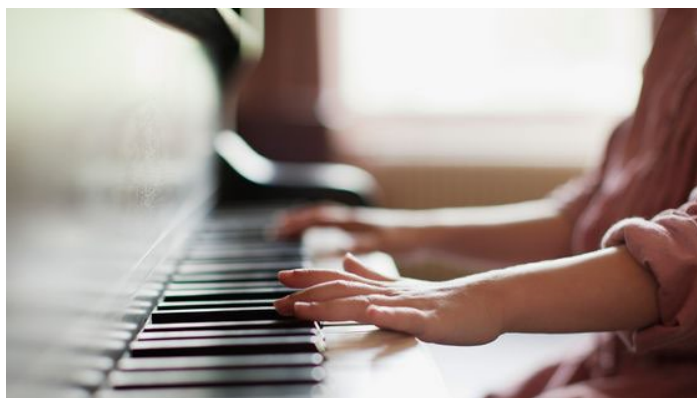
Depuis 2021, la Ville participe à l'opération DuoDay, journée solidaire nationale consacrée à l'emploi et au handicap, créée en 2016. Pour cette quatrième participation de la Ville, **22** stagiaires ont été accueillis en Mairie, avant de former un binôme avec un agent dans un service municipal.

L'objectif est de découvrir un métier grâce à l'engagement des agents municipaux bénévoles : service environnement, finances, administration générale, restauration scolaire, communication, petite enfance... La plupart des stagiaires découvraient, pour la première fois, la fonction publique territoriale. Plusieurs stagiaires souhaitent effectuer un stage dans notre collectivité et vont postuler sur des offres d'emplois de la Ville. De biens beaux moments d'échanges et de rencontres !

Actions de la Médiathèque Louise d'Épinay



- ✓ Participation au Forum Handicap du 4 juin 2022
- ✓ Table ronde sur l'autisme avec la participation d'un adhérent de la médiathèque : M. Connabel.
- ✓ 2 participations au DUO DAY en 2021/2022/2023
- ✓ Grâce au financement de la CAPV, un budget est consacré aux publics empêchés de 2170€ accordés en 2022 : le fonds a été créé pour répondre aux demandes des publics en situation de difficultés face à la lecture : DYS, mal voyants, (Livres en gros caractères), fonds FLE (adultes) pour l'apprentissage de la langue française.
- ✓ Partenariat avec l'association Valentin HAÛY et prêt de lecteurs DAISY.
- ✓ Accueil, sur 2 mois, d'une stagiaire en situation de handicap invisible via Cap emploi 95



Démarche inclusive au Conservatoire de Musique Maurice Cornet

- Le Conservatoire de Musique Maurice Cornet accueille déjà des élèves handicapés mais réfléchit aussi à mettre en place un partenariat avec l'association MESH afin de proposer des ateliers de pratique musicale pour des personnes en situation de handicap.

ACTIONS INCLUSIVES C2i 2023

Chaque année, le C2i organise des événements qui mettent en lumière l'importance de l'inclusion numérique et de l'accessibilité dans le monde des jeux vidéo et de la technologie. Parmi ces initiatives, deux actions phares ont marqué l'année 2023 : le Salon du Gaming et les Stages Numériques Inclusifs.

Salon du gaming 2023 : Stand Capgame

Diagnostic initial /Contexte :

Chaque année, le C2i propose une nouvelle édition du Salon du Gaming autour du jeu vidéo et du E-Sport.

Autour de cet événement un certain nombre de stands seront proposés pour découvrir le jeu vidéo sous toutes ses formes : Réalité virtuelle, Retro-gaming, Tournois de jeux vidéo, Espace FreePlay, Espace Just Dance,

Nous profitons de cet événement pour sensibiliser en invitant l'association Cap Game à présenter au public des solutions matérielles et logicielles facilitant l'accès des personnes en situation de handicap aux jeux vidéo. Cette initiative vise à mettre en lumière les technologies adaptées qui permettent une expérience ludique et enrichissante pour tous, promouvant ainsi l'inclusion numérique et l'égalité d'accès aux loisirs.

Activités proposées

SALON DU GAMING

Stand Capgame

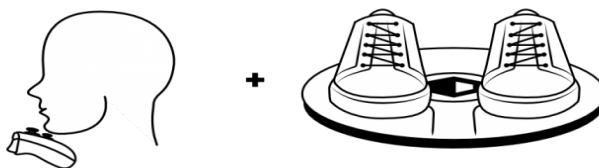
- Samedi 22 avril 10h à 18h
- Dimanche 23 avril 10h à 18h

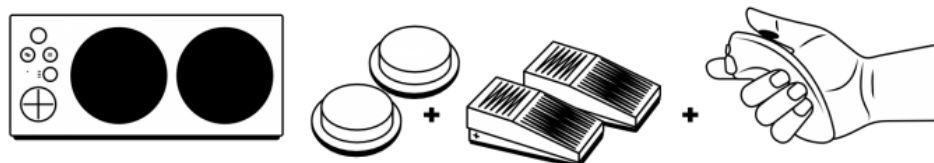
Stand Manette adaptée :

Le Xbox Adaptive Controller est un dispositif spécialement conçu pour rendre les jeux vidéo accessibles aux personnes en situation de handicap. Lorsqu'il est connecté à un PC, que ce soit via Bluetooth ou USB, il fonctionne comme une manette Xbox classique. Pour personnaliser les configurations, il suffit de télécharger le logiciel "Accessoires Xbox" depuis le Microsoft Store. Ce logiciel permet de réorganiser la disposition des touches, d'utiliser un contacteur pour changer entre trois profils disponibles, et de créer des sous-profils pour chaque profil principal. Cependant, les options de personnalisation supplémentaires sont limitées.

Stand : Jouer à une seule main

Pour les jeux qui n'utilisent qu'un seul stick analogique. Avec les options d'accessibilité de la PS4 ou de la Xbox One, il est possible de permuter les boutons et joysticks de la manette comme bon vous semble. On peut alors relocaliser le joystick gauche à la place du droit, ou inversement. Et donc, avoir toutes les fonctions principales accessibles depuis la main droite.





Objectifs du Stand :

Sensibilisation :

Informer le public sur l'importance de l'accessibilité des jeux vidéo pour les personnes en situation de handicap.

Présentation des solutions :

Présenter des solutions matérielles et logicielles spécifiques qui permettent aux personnes en situation de handicap de jouer confortablement et efficacement.

Éducation :

Éduquer le public sur les différentes technologies disponibles et leur impact sur l'inclusion numérique.

Stage Numérique Inclusif 2023

Diagnostic initial /Contexte :

Le Stage Numérique Inclusif est ouvert à tous afin de découvrir et d'explorer le monde de la programmation robotique et des jeux vidéo dans un environnement inclusif et bienveillant. Ce stage est conçu pour accueillir tous les participants, quels que soient leurs besoins spécifiques, avec ou sans handicap. L'inclusion est au cœur de ce programme, garantissant que chaque jeune, qu'il soit neurotypique ou neuroatypique, puisse participer pleinement et bénéficier des activités proposées.

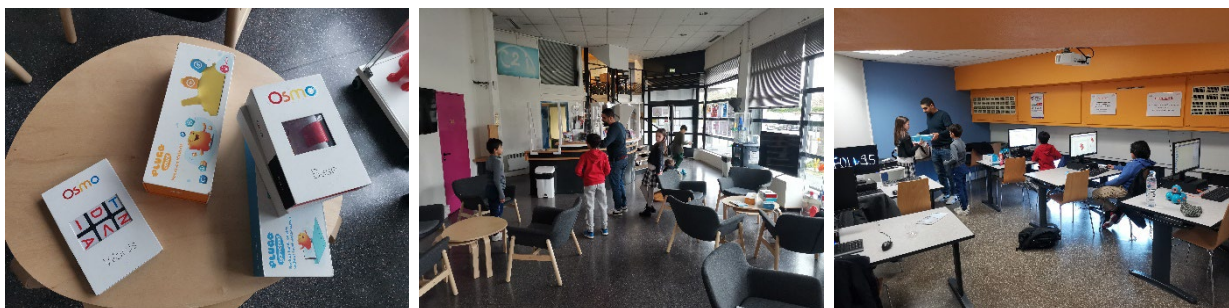
Activités proposées

Numérique inclusif 11/14 ans

- Du 3 au 5 mai 2023 de 14h à 16h
- Du 2 au 3 novembre de 14h30 à 16h30

Programmation robotique et jeux vidéo :

Les participants auront l'occasion de s'immerger dans des activités autour de la programmation robotique et des jeux vidéo. Ces activités sont conçues pour être à la fois éducatives et ludiques, permettant aux jeunes de développer des compétences techniques tout en s'amusant.



Objectifs du stage :

Inclusion :

Le stage est conçu pour accueillir des participants avec une diversité de profils, qu'ils soient neurotypiques ou neuroatypiques et de permettre à tous les jeunes de travailler ensemble, de partager leurs connaissances et de développer des compétences sociales importantes.

Développement de l'entraide et de la collaboration :

Encadré par un éducateur spécialisé, cet atelier numérique vise à favoriser l'entraide et la collaboration entre les participants. L'objectif est de créer un environnement où chacun peut apprendre à travailler en équipe, partager ses connaissances et s'entraider pour surmonter les défis.

Accompagnement adapté et accessibilité :

L'éducateur spécialisé qui encadre le stage utilise une approche éducative et comportementale adaptée à chaque participant. Cela permet de répondre aux besoins individuels, en particulier pour les jeunes neuroatypiques ayant des Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA). L'accompagnement personnalisé assure que chaque participant peut progresser à son rythme et selon ses capacités.

Bilan des actions :

Les stages numériques inclusifs se sont bien déroulés avec la participation de jeunes aux profils divers. Les enfants ont eu l'occasion de s'exprimer sur leur ressenti concernant les activités proposées, ce qui a permis d'ajuster et d'améliorer continuellement le programme.

Les objectifs ont été atteints et les familles ont identifié ce rendez-vous à chaque période de vacances. De

plus, elles fréquentent régulièrement la structure pour d'autres activités.

Le stand dédié au Xbox Adaptive Controller lors du **SALON DU GAMING 2023** a rencontré un franc succès lors de l'évènement, attirant un grand nombre de visiteurs intéressés par l'accessibilité des jeux vidéo. Les démonstrations interactives ont suscité un vif intérêt et de nombreux échanges constructifs ont eu lieu avec des participants désireux d'en savoir plus sur les solutions disponibles pour les joueurs en situation de handicap. La forte fréquentation et les retours positifs témoignent de l'impact et de l'importance de promouvoir l'inclusion numérique dans le domaine des loisirs interactifs.

Perspectives 2024 :

Stage Numérique Inclusif 2024 :

Maintenir l'offre de stages en proposant de nouvelles activités
Ouvrir à la tranche d'âge 8-10 ans et aux adultes

Initiation à l'outil informatique :

Mise en place d'un atelier de découverte sur l'accessibilité numérique et les assistants vocaux

SALON DU GAMING 2024 :

Pérenniser les actions favorisant l'accessibilité du jeux vidéo pour les personnes en situation d'handicape.

FORMATIONS

De septembre 2022 au 14 janvier 2023, **10** agents ont suivi une formation « Apprentissage de la langue des signes », cette formation était proposé tous les mardis après-midi (Hors vacances scolaires).



Durant l'année, plusieurs agents (ATSEM, Petite enfance) ont participé à une formation « accueil d'un enfant en situation de handicap »

Durant l'année la collectivité accueille des stagiaires porteurs de handicap dans les différents services de la collectivité.

L'objectif de la commune est de renouveler et de renforcer la démarche pour 2023.